

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
élus : 11

Séance du 14 octobre 2025

Nombre d'élus

Sous la présidence de Madame DIEUAIDE ANGELIQUE, Maire

Conseillers
présents : 7

Absent excusé : Jean SCHAETZEL donne procuration à Angélique DIEUAIDE

Conseillers
votant : 8

Objet : DELIBERATION CONCORDANTE AVEC LA DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE CONCERNANT LE SERVICE MUTUALISE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – MISE A JOUR DE LA CONVENTION

Vu la délibération du conseil de communauté n°2025.3.46 du 26 juin 2025 approuvant la mise à jour de la convention portant sur le service mutualisé de la CCPR pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Considérant le projet de mise à jour de la convention de prestation entre la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et les communes de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé pour l'organisation des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sur le Pays de Ribeauvillé à compter du 1^{er} juillet 2025

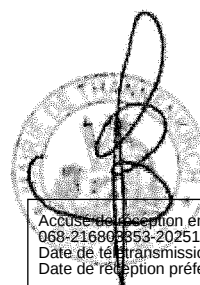
Considérant les réponses apportées par la communauté de communes quant aux remarques formulées lors de la réunion du conseil municipal du 2 septembre 2025 notamment quant à l'article 6 et 8 de la convention

Après délibéré, le conseil municipal, avec 5 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre

APPROUVE les termes de la convention de prestation entre la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et la commune

AUTORISE le Maire à signer tous actes, décisions et documents relatifs à ce dossier

CHARGE le Maire de la notification et de l'exécution de la présente



Accusé de réception en préfecture
068-216803853-20251014-DELCONCCOMCOM-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

